Accusé de réception en préfecture
049-200071553-20230316-DELCC-2023-39A-BF
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

LOIRE LAYON AUBANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE
1 rue Adrien Meslier - CS 80083
49170 ST GEORGES SUR LOIRE CEDEX

Réunion du Conseil de Communauté du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 10 mars 2023, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean-Christophe	CHAUVIN Martine	LE BARS Jean-Yves	NORMANDIN Dominique
BAINVEL Marc	COCHARD Jean-Pierre	LE GALL Didier	PETIT Didier
BAUDONNIERE Joëlle	DAVIAU Nelly	LEGENDRE Jean-Claude	POISSONNEAU William
BAZIN Patrice	FOREST Dominique	LEHEE Stephen	ROULET Jean-Louis
BELLEUT Sandrine	GALLARD Thierry	LEVEQUE Valérie	ROUSSEAU Emmanuelle
BENETTA Nicolas	GENEVOIS Jacques	LUSSON Jocelyne	RUILLARD Valérie
BERLAND Yves	GUILLET Priscille	MAILLART Philippe	SCHMITTER Marc
BREBION Jeanne Marie	KASZYNSKI Jean-Luc	MERCIER Jean-Marc	SOURISSEAU Sylvie
BROCHARD Cécile	LAROCHE Florence	MERIC Dominique	VAULERIN Hugues
CESBRON Philippe	LAVENET Vincent	MONNIER Marie-Madeleine	

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BOET François	LEVEQUE Valérie	MICHAUD Michelle	LE BARS Jean-Yves
JEAN Valérie	BROCHARD Cécile	MOREAU Anne	MONNIER Marie-Madeleine
JOUIN-LEGAGNEUX Carole	LEGENDRE Jean-Claude	PEZOT Rémi	BELLEUT Sandrine
MEUNIER Flavien	BAUDONNIERE Joëlle		

Etaient absents et excusés :

CESBRON Delphine	GAILLARD Aurélia	NOYER Robert	ROBÉ PIERRE
CHRÉTIEN Florence	MARTIN Maryvonne	PERRAY Manuel	

Assistait également à la réunion : DELOURMEL Géraldine – Directrice Générale des Services

Date de convocation :	10 mars 2023
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	39
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	46 (dont 7 pouvoirs)
Date d'affichage :	24 mars 2023
Secrétaire de séance :	ROULET Jean-Louis

DELCC-2023-03-39 – DAF – FINANCES – Adoption du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2023

DELCC-2023-03-39 – DAF – FINANCES – Adoption du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2023

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 joint en annexe à la présente délibération.

Ce budget intègre les stocks constitués sur l'ensemble des zones d'activités et comporte en inscriptions budgétaires les travaux restant à réaliser et connus à ce jour ainsi que tous les mètres carrés restant à vendre au prix pratiqué aujourd'hui.

Pour l'année 2023, les travaux de voirie définitive ou d'aménagement à réaliser de toutes les zones ont été intégrés en dépenses pour un montant total de 3 385 k€ avec notamment les travaux de la 3ème tranche de la ZA Anjou Atlantique sur Champtocé/St Germain (2 345 k€)

Ont en parallèle été comptabilisées toutes les recettes des terrains restant à vendre et selon une grille tarifaire en lien avec le marché actuel soit 6 840 k€.

Globalement l'ensemble des zones est à l'équilibre.

Le budget annexe lotissement pour l'exercice 2023, est équilibré en dépenses et en recettes :

- 20 784 241,30 € en fonctionnement
- 17 202 581,65 € en investissement

Ce budget reprend les résultats de l'exercice 2022.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les statuts de la communauté de communes Loire Layon Aubance ;

VU le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 2 mars 2023 ;

CONSIDERANT l'avis du groupe de travail finances en date du 8 mars 2023 ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Vice-Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE les projets de budget annexe Lotissement pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes :

✓ En section de fonctionnement pour : **20 784 241,30 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
DEPENSES	**20 784 241,30**
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 228 363,10
011 – CHARGE A CARACTERE GENERAL	3 384 719,56
65 – autres charges (retour excédent)	271 971,10
042 – VARIATION EN COURS	13 896 652,46
043 – opération d'ordre	2 535,08
RECETTES	**20 784 241,30**
002 – EXCEDENT REPORTE (cumul de tous les BA de zones + BA Lotissement)	3 465 263,89
70 – VENTE DE TERRAINS – (tout le stock)	6 840 610,90
74 – SUBVENTION	123 677 ,37
042 – VARIATION EN COURS	10 352 154,06
043 – opérations d'ordre	2 535,08

✓ En section d'investissement pour **17 202 581,65 €**

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2023
DEPENSES	**17 202 581,65**
001 – DEFICIT REPORTE (cumul de tous les BA de zones + BA lotissement)	6 850 427,59
3355 – STOCK -TRAVAUX	10 352 154,06
RECETTES	**17 202 581,65**
021 – VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 228 363,10
3355 – STOCK AMENAGEMENT	13 896 652,46
1641 – EMPRUNT	77 566,09

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 17/03/2023

Le Président,

Marc SCHMITTER